

CODE

DE

**CONDUIT**



Chers employés de Mitel,,

**Chez Mitel, nous pensons qu'une communication de qualité est le gage de prospérité des organisations.** La mission de Mitel est de fournir des solutions de communication flexibles et évolutives qui répondent aux besoins actuels de chaque client et à leurs ambitions pour l'avenir.

Notre expertise réside dans notre capacité unique à fournir à nos clients des solutions et des partenariats de premier ordre qui peuvent évoluer et s'adapter avec eux tout au long du cycle de vie de leurs besoins en communication d'entreprise. À l'ère du travail hybride et des changements constants, les technologies de la communication sont le nerf de la guerre pour toutes les organisations. Chaque jour, nos clients comptent sur l'expertise de Mitel pour les aider à rester connectés, tout comme les citoyens, les étudiants, les patients et les clients finaux qu'ils satisfont.

Nos valeurs et notre Code de conduite sont ce qui nous guide à conduire nos affaires avec la plus grande intégrité et les normes éthiques les plus élevées. Nos valeurs reflètent la culture de Mitel et guident nos actions quotidiennes avec les clients et les collègues. De même, le Code de conduite et d'éthique de Mitel et les politiques associées apportent des orientations importantes pour la conduite de nos affaires au quotidien. Elles s'appliquent à tous les employés et administrateurs de Mitel. En tant qu'équipe, nous avons travaillé très dur pour bâtir une entreprise prospère et respectée. Nous ne pouvons tout simplement pas tolérer, et ne tolérerons pas, un comportement inapproprié ou contraire à notre éthique.

Si l'un d'entre nous n'est pas certain que son action est conforme à l'éthique ou s'il se pose des questions sur l'adoption d'un comportement éthique, il ou elle doit en parler à son supérieur hiérarchique ou au responsable de la conformité. Nous pouvons également signaler d'éventuelles violations en appelant la ligne d'assistance éthique de Mitel qui nous permet de rester anonymes. Aujourd'hui et plus que jamais, créer une grande entreprise exige un engagement inébranlable en faveur des normes déontologiques les plus strictes.

**CHACUN D'ENTRE NOUS EST TENU DE S'Y CONFORMER.**

Cordialement,

Tarun Loomba  
Le PDG

## Table des matières

<b>Glossaire des termes clés</b>	<b>3</b>	Lutte contre la corruption	10
<b>Objectif</b>	<b>3</b>	Pots-de-vin remis aux clients, aux fournisseurs et aux agences gouvernementales	10
<b>Valeurs</b>	<b>4</b>	Antitrust et concurrence loyale	10
<b>Conduite personnelle</b>	<b>4</b>	Violations des règles antitrust et de concurrence loyale n'impliquant pas de concurrents	11
Santé et sécurité	5	Conformité commerciale	11
Un environnement de travail respectueux	5	Veille concurrentielle	11
Responsabilités des dirigeants	5	Engagement pour l'environnement	11
<b>Conflits d'intérêts</b>	<b>7</b>	<b>Réputation et ressources de Mitel</b>	<b>12</b>
Embauche de parents et d'amis	7	Informations confidentielles	12
Intérêt financier	7	Partage soumis à autorisation	12
Opportunités commerciales : Cadeaux, faveurs et divertissements	7	Lois sur la protection de la vie privée	12
Activités extérieures et autres intérêts	8	Protection des biens et des ressources de la Société	13
Activités caritatives	8	Gestion des registres et obligations en cas de litiges	13
Activité politique personnelle	8	Précision des registres financiers	14
<b>Mener ses activités chez Mitel</b>	<b>9</b>	Médias sociaux et communication externe	15
Respect des lois et règlements applicables	9	Demandes du gouvernement et citations à comparaître	15
Droits humains	9	<b>Prise de parole</b>	<b>15</b>
Partenaires tiers	9	<b>Application du Code de conduite</b>	<b>16</b>
Sincérité de l'approche marketing	9	<b>Disposition dérogatoire</b>	<b>16</b>
Traitement équitable des clients, des fournisseurs et des concurrents	10		

# Glossaire des termes clés

« **Mitel** » et « **Mitel Companies** » désignent Mitel (International) Networks Limited et toutes ses filiales contrôlées.

« **Société** » désigne la société Mitel qui vous emploie.

« **Société Mitel** » désigne toute société de Mitel.

## Objectif

Le comportement éthique, c'est-à-dire le fait d'agir bien et d'une manière juste, est une responsabilité personnelle que nous partageons tous dans le cadre de notre profession. La déontologie va au-delà du respect des lois, des règlements et des politiques qui nous régissent ; elle implique que nous accomplissions notre travail avec intégrité et que nous réfléchissions à l'impact potentiel de nos décisions et de nos actions.

La politique de Mitel consiste à promouvoir des normes strictes d'intégrité en menant ses activités de manière honnête et dans le respect de l'éthique. Ce Code sert de guide au conseil d'administration, aux cadres, aux employés et aux sous-traitants de Mitel afin de les aider à exercer leurs fonctions de manière honnête et dans le respect de l'éthique. Nous sommes tous censés comprendre le Code et nous y référer pour nous assurer de prendre les mesures appropriées et de prendre des décisions éthiques.

Nous devons agir avec intégrité et respect dans nos relations avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, les prestataires de services, les concurrents, les employés de Mitel et toute autre personne avec laquelle nous sommes en contact dans le cadre de notre travail. Bien que le Code ne traite pas, et ne puisse traiter toutes les situations susceptibles de se présenter, les principes énoncés dans le Code doivent être considérés comme une orientation vers une prise de décision honnête et déontologique. Face à un dilemme éthique ou à une situation incertaine, nous devons nous poser les questions suivantes :

- Mon action ou ma décision serait-elle conforme aux lois et réglementations applicables ainsi qu'aux politiques et procédures de ma Société ?
- Correspond-elle à la lettre et à l'esprit du Code de conduite de Mitel ?
- Pourrais-je justifier mes actes auprès de mes collègues, de mes amis et de ma famille ?
- Quels sont les résultats possibles de mes choix ? Qui pourrait être blessé ou se voir aidé ?
- Quelle est l'étendue du préjudice ? Quelle est la nature de l'aide ?
- Est-ce que je serais à l'aise de voir cela repris par les journaux ?
- Est-ce que j'accepterais je que quelqu'un me traite de la même manière ?
- L'avis d'un tiers me permettrait-il d'évaluer l'action envisagée ?

Si vous répondez « non » à l'une de ces questions, il se peut que ce ne soit pas la bonne chose à faire et qu'il faille envisager une autre orientation. Si notre Code ne répond pas à une question éthique à laquelle vous êtes confronté ou ne fournit pas de détails suffisants sur l'action appropriée, tournez-vous d'abord vers votre supérieur hiérarchique qui vous apportera des conseils supplémentaires, vous renverra à la politique/procédure concernée ou au responsable de la conformité de Mitel. Pour plus d'informations, consultez le tableau « Vous avez encore une question ? » ci-dessous

## VOUS AVEZ ENCORE UNE QUESTION ?

**Votre supérieur hiérarchique est toujours un bon point de départ pour obtenir des éclaircissements sur la conduite à adopter dans le cadre de votre fonction.**

Toutefois, en fonction de votre situation, vous disposez d'un certain nombre de ressources internes en matière de conformité.

**Pour plus d'informations**, vous pouvez contacter directement le service juridique et de conformité de Mitel :

**Greg Hiscock** au poste 403813, Service juridique : (613) 592-2122

**Courriel** : [legal@mitel.com](mailto:legal@mitel.com)

**Ou en vous rendant sur [mitel.ethicspoint.com](https://mitel.ethicspoint.com), [mitelmobile@ethicspoint.com](mailto:mitelmobile@ethicspoint.com) ou en trouvant votre numéro vert local [ici](https://www.ici.ca) sur InsideMitel.**



# Valeurs

Les valeurs de Mitel montrent comment nous représentons Mitel et déterminent ce qui motive la vision stratégique de l'entreprise. Nous aspirons à incarner les valeurs suivantes dans tout ce que nous faisons pour nos clients, nos partenaires et nos employés.



## CROISSANCE

Nous encourageons l'appropriation proactive, le développement personnel continu et l'investissement dans notre personnel afin d'atteindre notre plein potentiel et d'aller au-delà de ce que nous croyons possible. Poursuivre notre évolution est essentiel à notre stratégie et à notre réussite.



## INNOVATION

Nous donnons une impulsion et une vision en repoussant les limites, en recherchant l'excellence, en encourageant la créativité et en nous améliorant continuellement pour faire évoluer et progresser notre organisation et les nombreuses façons dont les gens se connectent.



## COLLABORATION

Nous sommes convaincus de la puissance de la collaboration avec nos clients et nos partenaires dans le but de dépasser les attentes. Les frontières sont artificielles ; nous tirons parti des forces et des contributions de chacun et des équipes interfonctionnelles pour atteindre les objectifs de notre Société.



## CONFIANCE

Nous instaurons un climat de confiance grâce à une communication claire, ouverte et franche, et nous encourageons les actions qui produisent des résultats positifs pour nous tous. Nous nous confions mutuellement l'initiative, la prise de décision et la liberté de résoudre activement les problèmes.



## RESPECT

Nous reconnaissons, apprécions et respectons les rôles de chacun. Nous nous acceptons les uns les autres, nous acceptons les attributs, les caractéristiques et les perspectives uniques que nous apportons tous. Nous valorisons et embrassons toutes les voix et toutes les contributions.

## Conduite personnelle

Comment se conformer au Code : **CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS**. En tant qu'employés, voici ce qu'on attend de vous :

- **Vivre les valeurs de Mitel** : Veiller à ce que chacune de vos actions soit professionnelle et éthique et à ce que votre comportement soit conforme à nos valeurs.
- **Comprendre et respecter le Code** : Lisez attentivement le Code et consultez-le souvent, de même que les politiques qui s'appliquent à votre travail.
- **Donner la priorité aux intérêts commerciaux de Mitel** : Privilégiez toujours les meilleurs intérêts de Mitel lorsque vous prenez des décisions commerciales ou des mesures.
- **Respecter la loi** : Apprenez à connaître les lois qui s'appliquent à Mitel et à votre travail. Suivez-les de manière cohérente et posez des questions en cas de doute.
- **Rester vigilants et exprimer vos préoccupations** : Soyez attentifs aux violations potentielles de notre Code, de nos politiques ou de toute loi et signalez-les immédiatement.



## Santé et sécurité

Mitel s'efforce de fournir à ses employés et aux visiteurs de ses locaux un lieu de travail sûr et sain. Tous les cadres ont la responsabilité d'assurer à leurs employés des conditions de sécurité et de santé adéquates. La direction s'engage à maintenir les normes de l'industrie dans tous les domaines qui concernent la sécurité et la santé des employés, y compris l'hygiène industrielle, l'ergonomie et la sécurité. Pour soutenir cet engagement, nous sommes tenus de respecter toutes les règles, pratiques et lois en matière de sécurité et de santé qui s'appliquent à notre travail, et de prendre les précautions nécessaires pour nous protéger nous, ainsi que nos collègues et les visiteurs. Nous sommes également tenus de signaler immédiatement à notre hiérarchie les accidents, les blessures, les maladies professionnelles et les pratiques ou conditions dangereuses. Les menaces, les actes de violence et l'intimidation physique sont strictement interdits. Aucune discussion ou plaisanterie sur la violence ne sera tolérée. Comme c'est le cas pour toute violation du Code, nous avons la responsabilité de signaler tout comportement ou condition présentant un danger, que nous soyons directement impliqués ou témoins.

De plus amples informations concernant la santé et la sécurité et s'appliquant à votre site sont disponibles dans la politique de la Société Mitel.

## Un environnement de travail respectueux

Mitel s'engage à améliorer la vie professionnelle et les relations de ses employés en leur offrant un environnement de travail sûr, sain, solidaire et sécurisé, sans discrimination, intimidation, harcèlement sexuel ou moral. Chacun d'entre nous doit contribuer à créer un environnement de travail respectueux.

Tout comportement intimidant ou abusif peut nuire gravement aux victimes, à notre environnement de travail et à notre réputation. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination et de harcèlement.

Si nous estimons que nos droits ont été violés ou si nous avons d'autres préoccupations concernant le lieu de travail, nous devons consulter notre supérieur, les ressources humaines, le service juridique ou la ligne d'assistance éthique. Mitel reconnaît le caractère sensible de ces plaintes et s'efforcera d'assurer un traitement confidentiel des allégations afin de protéger toutes les parties concernées. Aucune mesure de rétorsion à l'encontre d'un employé qui signale un cas de harcèlement ne sera tolérée.

### Les dirigeants ont des responsabilités supplémentaires :

- **Être un bon exemple** : Prenez des décisions éthiques, soyez le modèle des valeurs de Mitel et démontrez-les dans tout ce que vous faites.
- **Fixer des attentes** : Parlez ouvertement de l'éthique dans votre entreprise et faites savoir aux membres de votre équipe que vous attendez d'eux qu'ils prennent des décisions éthiques.
- **Parler du Code** : Référez-vous souvent au Code et sachez où trouver des ressources et des réponses aux questions des employés.
- **Ouvrir votre porte** : Créez un environnement sûr et encouragez les membres de l'équipe à venir vous voir lorsqu'ils ont besoin de parler. Écoutez, proposez des conseils et assurez le suivi. Contactez rapidement le service juridique et de conformité pour signaler les problèmes d'un employé ou si vous avez besoin de conseils supplémentaires.
- **Agir** : Faites attention aux comportements répréhensibles. Si vous avez connaissance d'un cas de violation, d'une violation potentielle ou de tout autre problème, signalez-le immédiatement. N'exercez jamais de représailles et ne laissez jamais les autres agir en représailles.



En tant que supérieur hiérarchique, vous avez la responsabilité particulière d'instaurer une culture de la confiance et de l'éthique au sein de vos équipes. La manière dont vous affichez votre engagement à l'égard des valeurs et des principes de la société fixe les normes de comportement éthique et de confiance que votre équipe doit suivre. Votre succès dépend de la promotion d'un environnement d'équipe basé sur la conformité et sur un comportement éthique. Vous ne pouvez en aucun cas demander à votre équipe d'enfreindre la loi ou d'aller à l'encontre des valeurs, des politiques et des procédures de la société.

En tant que dirigeant, vous êtes un modèle d'éthique pour les membres de votre équipe. En incarnant les comportements suivants, vous incarnerez les valeurs de notre entreprise et appliquerez les normes d'intégrité les plus strictes :

- **Soyez informatif** : Aidez votre équipe à comprendre la gravité des attentes de Mitel en matière de comportement éthique. Faites part de votre soutien personnel aux valeurs et à l'objectif de la société, et indiquez clairement que vous attendez des actions conformes à ces valeurs et à cet objectif.
- **Soyez vigilants** : Soyez toujours à l'affût de situations ou d'actions qui pourraient être contraires à l'éthique ou potentiellement préjudiciables à notre réputation. Contactez immédiatement les RH ou le service juridique et de conformité si vous soupçonnez de telles situations et évitez d'afficher toute forme d'approbation implicite.
- **Soyez ouvert** : Donnez à votre équipe l'assurance que vous êtes prêt à l'écouter, même si elle a quelque chose de difficile à dire. Favorisez un environnement inclusif où les membres de votre équipe se sentent à l'aise pour poser des questions et exprimer leurs idées et leurs opinions.

Lorsqu'un membre de votre équipe vous fait part d'une préoccupation, vous devez mettre en œuvre les actions suivantes pour lui assurer qu'il a pris la bonne décision en s'adressant à vous :

- **Listen Carefully: Écoutez attentivement** : Remerciez la personne d'avoir pris la décision difficile de s'exprimer, même si vous n'êtes pas d'accord avec elle. Écoutez attentivement ce qu'elle a à dire et montrez que vous êtes déterminé à résoudre le problème.
- **Préservez la confidentialité** : Dans la mesure du possible, protégez la vie privée de l'employé. Évitez de faire part de la conversation à d'autres membres de votre équipe.
- **Soyez objectif** : Continuez à traiter tous les membres de l'équipe avec le même niveau d'équité, même s'ils ont signalé un problème ou s'ils font l'objet d'un signalement.
- **Faites remonter l'information vers les canaux adéquats** : Bien que vous puissiez être tenté de vous approprier le problème, vous devez déterminer s'il doit être transmis aux RH ou au service juridique et de conformité. Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas sûr de pouvoir résoudre un problème par vous-même, consultez votre partenaire RH ou le service juridique et de conformité.



# Conflits d'intérêts

On parle de conflit d'intérêts lorsque des activités personnelles, sociales, financières ou politiques ou des relations d'affaires sont, ou peuvent être en conflit ou incompatibles avec les intérêts de la Société. Les conflits d'intérêts exposent notre jugement personnel et celui de notre Société à un examen plus approfondi et à des critiques, et peuvent nuire à notre crédibilité et à la confiance que les autres nous accordent. Nous devons prendre toutes nos décisions professionnelles en fonction des meilleurs intérêts de Mitel et non de nos intérêts personnels. Les conflits réels ou qui s'y apparentent doivent être évités ou divulgués à votre hiérarchie ou au dirigeant d'une société Mitel, afin d'être correctement évalués et traités. Examinez attentivement votre propre situation pour déceler tout conflit d'intérêts, y compris le fait de profiter personnellement d'opportunités découvertes grâce à votre utilisation des biens et des informations des Sociétés Mitel ou de votre position au sein de votre Société.

La plupart du temps, nous reconnaissons facilement un conflit d'intérêts. Cependant, il est parfois moins évident qu'une activité ou une situation particulière puisse causer ou sembler causer un conflit d'intérêts.

Si vous ne savez pas si vos activités peuvent générer un conflit d'intérêts ou même s'y apparenter, consultez votre supérieur hiérarchique, le service des ressources humaines, le service juridique et de conformité avant de passer à l'action. Votre obligation de divulguer par écrit les conflits d'intérêts réels ou ceux qui s'y apparentent, se poursuit pendant toute la durée de votre travail chez Mitel.

Bien qu'il soit impossible de dresser la liste de toutes les activités susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, les points suivants sont des domaines courants où des conflits d'intérêts peuvent survenir.

## **Embauche de parents et d'amis**

Mitel nous déconseille d'embaucher des amis proches ou des parents dans la même unité commerciale, car il s'agit d'une source de conflit potentiel. Les actions des membres de la famille et des amis en dehors du lieu de travail peuvent également créer un conflit si elles affectent notre objectivité au travail.

## **Intérêt financier**

Des conflits d'intérêts peuvent survenir si nous ou un membre de notre famille avons un intérêt financier substantiel relativement à un fournisseur, un concurrent ou un client de Mitel.

## **Opportunités commerciales : Cadeaux, faveurs et divertissements**

Nous avons le devoir envers notre Société de faire valoir nos intérêts légitimes si l'occasion se présente. Nous ne devons pas profiter personnellement des opportunités ou des faveurs qui nous sont accordées par le biais de notre emploi chez Mitel. Nous devons respecter les biens, les informations et la position de la société et veiller à ce que ni nous ni les membres de notre famille ne les utilisions à des fins personnelles.

Nous ne devons ni accepter, ni offrir ni autoriser des cadeaux, des divertissements ou d'autres faveurs qui ne constituent pas un élément raisonnable d'une relation commerciale. Bien que les cadeaux en espèces ne soient jamais acceptables, l'échange occasionnel de cadeaux modestes et des dons de courtoisie, tels que des divertissements, des billets pour des événements sportifs, des repas ou des articles promotionnels, peut renforcer la bonne réputation dans les relations d'affaires et peut être acceptable tant que la valeur de ces cadeaux ou objets est minime.

Tout cadeau ou paiement devient inapproprié s'il peut influencer ou sembler influencer une décision commerciale. Nous devons faire preuve de discernement dans chaque situation, en évaluant la nature du cadeau ou du divertissement, son but, son apparence, la position des personnes qui l'offrent et le reçoivent, et contexte commercial. Certains échanges peuvent être considérés comme des pots-de-vin et pourraient ternir la réputation de toutes les Sociétés Mitel ainsi que des personnes impliquées. En outre, il existe des exigences en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin applicables aux fonctionnaires, comme illustré dans le présent document. Nous ne devons offrir aucun objet de valeur à quiconque agissant au nom d'une entité gouvernementale, qu'il s'agisse d'élus, de personnes nommées ou d'autres personnes agissant à titre officiel, à moins qu'il n'ait été confirmé au préalable que l'objet est conforme à toutes les lois et réglementations et qu'il a été approuvé par la direction.

## Activités extérieures et autres intérêts

Au travail, nous sommes censés nous consacrer à plein temps aux activités de Mitel. Nous devons éviter toute activité et/ou emploi extérieur susceptible de nuire à l'exécution de nos tâches habituelles ou qui se déroule pendant les heures de travail normales. Les activités et emplois extérieurs ne doivent jamais favoriser la divulgation ou l'utilisation d'informations exclusives, confidentielles, de propriété intellectuelle de Mitel ou d'informations de la Société Mitel.

Lorsque l'emploi externe est autorisé, les collègues sont toujours liés par tous les accords de confidentialité et/ou contrats de travail avec Mitel et par toutes les politiques et procédures de Mitel relatives aux informations confidentielles. En outre, il vous est expressément interdit de profiter personnellement des opportunités commerciales découlant de l'utilisation des informations ou de votre poste chez Mitel.

Siéger au conseil d'administration ou à un comité consultatif d'organisations à but lucratif ou non lucratif peut être à l'origine de nombreuses sources de conflits d'intérêts. Avant d'accepter de devenir membre du conseil d'administration ou d'un comité consultatif d'une organisation, nous devons contacter le service juridique et de conformité afin de déterminer les relations éventuelles entre notre entreprise et l'organisation et de nous assurer que les activités liées à l'organisation ne créent pas de conflit d'intérêts ou d'autres problèmes. Mitel interdit à tous les employés de siéger au conseil d'administration d'une société ou d'une organisation qui présente un risque de conflit d'intérêts important (par exemple, relations avec certains concurrents, fournisseurs ou clients).

## Activités caritatives

Nous pouvons promouvoir des causes caritatives auprès de nos partenaires, clients, fournisseurs et collègues, à condition de préciser que nous agissons au nom d'une cause ou d'une organisation caritative et non pour le compte de Mitel. Nous devons faire preuve de prudence si nous faisons des dons au travail afin de nous assurer que les partenaires, les clients ou les fournisseurs ne se sentent pas obligés de soutenir la cause ou l'organisation caritative pour maintenir leur relation avec Mitel et que les collègues ne se sentent pas obligés de faire des contributions ou des dons.

## Activité politique personnelle

Mitel encourage la participation personnelle au processus politique d'une manière conforme à toutes les lois pertinentes et aux directives de la Société. Nous pouvons soutenir les candidats ou les organisations de notre choix par des contributions personnelles ou en faisant du bénévolat, à condition de séparer nos activités politiques personnelles de notre travail. Cela nous permet de maintenir la transparence, l'honnêteté et l'intégrité avec nos parties prenantes et les uns avec les autres. Afin de continuer à participer légalement à la vie politique :

- Nous respectons les opinions politiques de tous nos collègues, même si elles sont différentes des nôtres, et nous ne leur imposons pas nos points de vue.
- Nous ne menons aucune activité politique pendant notre temps de travail et n'utilisons pas les ressources de la Société telles que les téléphones, les ordinateurs ou d'autres fournitures à ces fins.
- Nous n'utilisons aucun formulaire portant l'en-tête de Mitel, ni notre messagerie professionnelle, ni ne faisons référence à notre adresse professionnelle ou à notre titre lorsque nous exprimons un point de vue personnel dans un forum public (tel qu'une lettre à un journal).
- Nous obtenons l'approbation préalable du responsable de la conformité lorsque nous nous présentons à une élection ou que nous sommes nommés ou élus à un poste.
- Nous ne contactons jamais les législateurs au nom de Mitel et nous ne faisons jamais de lobbying auprès des législateurs pour défendre les intérêts de Mitel sans avoir obtenu l'approbation explicite du responsable de la conformité.

## Exemples de CONFLITS D'INTÉRÊTS :

- Un supérieur hiérarchique embauche son neveu en tant que superviseur alors qu'il n'a aucune expérience, et que d'autres candidats ont un meilleur profil pour le poste.
- Un employé utilise son compte professionnel sur certains outils et programmes pour gérer sa propre liste de clients ou pour effectuer des travaux pour son entreprise personnelle.
- Un employé ayant accès aux fonds de Mitel s'accorde un prêt personnel.
- Mitel soutient les banques alimentaires locales dans le cadre de ses actions caritatives. Un employé propose à ses partenaires des prix avantageux sur les produits Mitel en échange d'un don à la banque alimentaire soutenue par Mitel.

## Vous ne savez pas s'il y a un conflit d'intérêts ? POSEZ- VOUS LA QUESTION :

- Cela peut-il nuire à mon objectivité ?
- Cela pourrait-il influencer les décisions que je prends au nom de Mitel ?
- Un observateur extérieur pourrait-il y voir un éventuel conflit ?

## Si la réponse à l'une de ces questions est « oui » ou « je ne sais pas », DEMANDEZ CONSEIL.







## Mener ses activités chez Mitel

### Respect des lois et règlements applicables

Les activités et les employés de Mitel sont soumis aux lois des pays et des juridictions dans lesquels nous opérons<sup>1</sup>. Nous devons être conscients des lois et des règlements applicables, et nous ne devons jamais les enfreindre intentionnellement. Toute violation des lois et réglementations, ou du présent Code, ou tout acte encourageant des tiers à le faire, expose Mitel à des risques, y compris à des risques pour sa réputation. Nous devons comprendre que la violation des lois ou des réglementations peut également entraîner des poursuites judiciaires et des sanctions, y compris, dans certaines circonstances, des sanctions civiles et pénales qui pourraient nous affecter personnellement, en plus d'un risque d'impacts négatifs pour Mitel. Nous devons également être attentifs aux modifications de la législation ou aux nouvelles exigences susceptibles d'affecter notre équipe commerciale.

### Droits humains

Nous nous engageons à respecter les principes fondamentaux des droits humains et pensons que tous les êtres humains dans le monde doivent être traités avec dignité, équité et respect. Nous demandons à nos fournisseurs et à nos sous-traitants directs de s'engager fermement pour la santé et la sécurité de leurs travailleurs et d'agir dans le respect des lois sur les droits humains. Mitel n'utilise ni ne tolère le recours au travail forcé ou à la traite des êtres humains, dénonce tout traitement dégradant des personnes ou toute condition de travail dangereuse, et soutient l'absence de minéraux issus de zones de conflit dans ses produits.

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et d'heures de travail. Toute personne rémunérée sur la base des heures travaillées doit déclarer et enregistrer fidèlement toutes les heures travaillées, conformément à la procédure locale établie.

### Partenaires tiers

Nous sommes convaincus qu'il est important collaborer avec des partenaires qui adoptent et démontrent des principes stricts de comportement éthique dans les affaires. Nous faisons appel à des fournisseurs, des entrepreneurs et des consultants pour nous aider à atteindre nos objectifs. Ils font partie de l'équipe Mitel au sens large et doivent être traités conformément à nos valeurs. Afin de créer un environnement dans lequel nos fournisseurs, sous-traitants et consultants sont incités à travailler avec Mitel, ils doivent avoir la certitude d'être traités avec déontologie. Nous offrons à des tiers potentiels des possibilités équitables d'entrer en concurrence avec nous. Le choix de nos fournisseurs et le caractère des fournisseurs que nous choisissons influent sur la manière dont nous menons nos activités.

<sup>1</sup>Voir la section "Application du Code de conduite" pour plus de détails..

## Sincérité de l'approche marketing

Il est de notre responsabilité de représenter fidèlement Mitel et nos produits dans nos documents de marketing, de publicité et de vente. Les messages délibérément trompeurs, les omissions de faits importants ou les fausses affirmations concernant nos produits, les personnes, les concurrents ou leurs produits, services ou employés sont incompatibles avec nos valeurs. Il est parfois nécessaire d'établir des comparaisons entre nos produits et ceux de nos concurrents. Lorsque nous le faisons, nous formulons des déclarations factuelles et précises qui peuvent être facilement vérifiées ou auxquelles il est possible de raisonnablement se fier.

## Traitement équitable des clients, des fournisseurs et des concurrents

Mitel s'engage à traiter équitablement ses employés, clients, fournisseurs et concurrents. Nous devons promouvoir les produits et services Mitel d'une manière éthique et fournir suffisamment d'informations pour permettre aux partenaires et aux clients de prendre des décisions éclairées volontairement et sans aucune forme de coercition, de crainte de représailles ou d'influence indue.

Il nous est interdit de tirer un avantage déloyal de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la présentation erronée de faits importants ou toute autre pratique déloyale.



**QU'EST-CE QU'UN « OBJET DE VALEUR » ?** Il s'agit de toute chose de valeur, entre autre, de l'argent en espèces, des équivalents d'espèces, des remises inhabituelles ou non standard, des dons, des frais de voyage, des divertissements, des actions ou des cadeaux.

## Lutte contre la corruption

Quel que soit l'endroit où nous travaillons dans le monde, il existe une loi ou une politique anti-corruption applicable. En tant qu'employé de Mitel, nous ne pouvons pas offrir ou fournir des pots-de-vin ou d'autres avantages inappropriés à un responsable, un agent ou un entrepreneur indépendant agissant en notre nom afin d'obtenir un marché ou un avantage déloyal. Un pot-de-vin consiste à offrir, directement ou indirectement, un objet de valeur dans le but d'influencer ou d'inciter à agir, ou d'obtenir un avantage indu. Tous les employés, dirigeants, agents et entrepreneurs indépendants agissant au nom de Mitel sont tenus au strict respect de ces lois.

Si nous avons besoin d'aide pour comprendre l'une de ces lois, nous devons contacter le service juridique et de conformité.

## Pots-de-vin remis aux clients, aux fournisseurs et aux agences gouvernementales

La corruption et les paiements abusifs peuvent également survenir dans des situations qui n'impliquent pas un fonctionnaire. L'échange de cadeaux et de divertissements appropriés permet souvent de renforcer nos relations d'affaires. Toutefois, nous devons mener nos activités avec nos partenaires, nos clients, nos fournisseurs et les agences gouvernementales sans donner ni accepter de pots-de-vin, y compris pratiquer des opérations de corruption commerciale et de versement de dessous-de-table.

Nous devons éviter de participer à des opérations de corruption commerciale et verser des dessous-de-table, ou même à des opérations qui s'y apparentent, et ce dans toutes nos relations d'affaires. Même dans les endroits où une telle activité n'est pas, techniquement parlant, illégale, elle est absolument interdite par le Code de conduite de Mitel. En outre, nous ne devons travailler qu'avec des partenaires commerciaux réputés pour leur intégrité et signaler tout signe de manquement à l'éthique de la part d'un représentant.

Si nous souhaitons signaler un cas de corruption ou si nous avons des questions sur la manière dont la lutte contre la corruption s'applique à nous, nous devons contacter le service juridique.

**Il peut arriver que dans un autre pays quelqu'un vous dise qu'il est habituel de verser un pot-de-vin. Cela peut sembler être le moyen le plus facile d'obtenir un contrat, mais c'est toujours une erreur. Ne payez jamais pour cela et ne permettez à personne de le faire.**

## Antitrust et concurrence loyale

Nous croyons en une concurrence libre et ouverte. En outre, la plupart des pays où nous opérons disposent des lois strictes en vigueur visant à interdire les comportements commerciaux collusoires ou déloyaux qui restreignent la libre concurrence. La loi n'autorise pratiquement en aucun cas la conclusion d'accords avec des concurrents en vue de fixer les prix, de truquer les appels d'offres, les conditions de vente, la production ou de diviser les marchés ou les clients. De plus, les tentatives de discrimination en matière de prix ou de conditions de vente entre nos clients, ou de restriction de la liberté de concurrence de nos clients, peuvent parfois être illégales. Nous pouvons également faire face à des problèmes juridiques si nous refusons de traiter avec certains clients ou concurrents.

### Violations des règles antitrust et de concurrence loyale n'impliquant pas de concurrents

En fonction de la justification commerciale et de l'effet sur la concurrence, d'autres pratiques n'impliquant pas des concurrents peuvent donner lieu à des violations civiles des lois antitrust et de celles relatives à la concurrence. Ces pratiques sont les suivantes :

- affaire exclusive,
- offres groupées/forfaits,
- restrictions à la revente, et
- actualisation sélective

Nous devons contacter le service juridique et de conformité pour toute question relative à la légalité des pratiques ou des comportements au regard des lois antitrust et sur la concurrence. Si nous avons connaissance d'une violation potentielle, nous devons contacter le service juridique et de conformité ou la signaler anonymement via la ligne d'assistance éthique.

## Conformité commerciale

Mitel est tenue de se conformer aux lois et réglementations nationales et internationales relatives aux activités commerciales et à l'importation et l'exportation de produits, de services et de technologies. Ces réglementations sont complexes et peuvent changer rapidement à mesure que les gouvernements s'adaptent à de nouvelles questions politiques et de sécurité. Si notre travail implique une conformité au commerce international, il est de notre responsabilité de connaître, de comprendre et de respecter les lois qui s'appliquent à notre travail et à la circulation de nos marchandises. Nous attendons également de tous nos vendeurs qu'ils connaissent et comprennent les lois qui s'appliquent à leurs produits.

Si nous travaillons dans notre chaîne d'approvisionnement, nous (et nos fournisseurs) devons fournir des descriptions exactes de produits, des classifications tarifaires correctes, des informations sur l'évaluation et des déclarations de pays d'origine pour tous les articles que nous importons ou exportons, chaque fois que cela est nécessaire. Pour toute question ou préoccupation, nous devons la signaler immédiatement.

## Veille concurrentielle

La collecte d'informations sur nos concurrents, souvent appelée veille concurrentielle, est une pratique commerciale légitime. Cela nous aide à rester compétitifs sur le marché. Cependant, nous ne devons jamais utiliser de moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations sur d'autres entreprises. Les sources légitimes d'informations sur la concurrence comprennent les informations accessibles au public, telles que les articles de presse, les enquêtes sectorielles, les présentations des concurrents lors de conférences et de salons professionnels, ainsi que les informations accessibles au public sur Internet. Nous pouvons également obtenir des informations concurrentielles de manière appropriée auprès de nos clients et de nos fournisseurs (à moins qu'il ne leur soit interdit de partager ces informations) et en obtenant une licence d'utilisation de ces informations ou en achetant effectivement la propriété de ces informations.

## Engagement pour l'environnement

Mitel s'engage à mener ses activités dans le respect de l'environnement et s'efforce d'améliorer ses performances dans l'intérêt de ses employés, de ses partenaires, de ses clients, des communautés et de l'environnement. Pour ce faire :

- Nous utilisons l'énergie de manière judicieuse et efficace et recourons à la technologie pour réduire tout risque d'impact sur l'environnement.
- Nous respectons les lois environnementales qui s'appliquent à nous.
- Nous formons les employés dont le travail a une incidence sur le respect des permis, lois et règlements qui s'appliquent à leur travail en matière environnementale.
- Nous formons et engageons nos employés et informons les acteurs externes de nos efforts sur le plan environnemental.
- Nous contribuons à des organisations qui travaillent à la réalisation d'objectifs environnementaux et nous nous associons à elles.
- Nous encourageons notre chaîne d'approvisionnement à soutenir nos efforts en matière de développement durable.
- Dans la mesure du possible, nous travaillons avec des fournisseurs ayant des engagements environnementaux avérés.

# Réputation et ressources de Mitel

## Informations confidentielles

Dans l'exercice de nos fonctions, nous pouvons avoir accès à des informations confidentielles, exclusives ou personnellement identifiables concernant la Société Mitel, ses employés, ses clients ou des tiers (« informations sensibles »). Les informations sensibles sont des informations qui ne sont généralement pas connues du grand public, qui pourraient fournir à une organisation un avantage commercial quelconque ou qui pourraient être préjudiciables à une Société Mitel, à un employé, à un client ou à un tiers si elles étaient divulguées. Les informations sensibles comprennent, entre autres, toute information non publique concernant Mitel, y compris ses activités, ses performances financières, ses résultats ou ses perspectives, les informations personnelles des employés, y compris les salaires, les détails personnellement identifiables et toute information non publique fournie par un tiers dans l'espoir que les informations resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'aux fins commerciales pour lesquelles elles ont été communiquées. Divulguer ces informations confidentielles nous expose au risque de perdre l'avantage concurrentiel de Mitel ou la confiance des entreprises avec lesquelles nous travaillons. En règle générale, nous devons présumer que toute information que nous recevons sur Mitel, ses partenaires, ses clients, ses fournisseurs ou ses employés est une information sensible. Nous ne pouvons à aucun moment divulguer ou partager des informations sensibles avec qui que ce soit, à l'exception de ce qui est nécessaire pour effectuer notre travail, autorisé conformément aux politiques de confidentialité de Mitel ou exigé par la loi. Chacun d'entre nous doit veiller à protéger les informations sensibles contre toute perte, vol, accès non autorisé et utilisation abusive. Nous ne devons utiliser les informations sensibles que dans la mesure où nous y sommes autorisés, les conserver en toute sécurité et en limiter l'accès aux seules personnes qui en ont besoin dans le cadre de la conduite de leur travail. Lorsque des informations sensibles sont divulguées à des personnes extérieures à la Société, des efforts doivent être déployés pour assurer la protection et la confidentialité desdites informations. Le non-respect des politiques relatives à la protection de la vie privée et des obligations de confidentialité peut causer des dommages irréparables aux Sociétés Mitel ou à d'autres personnes et donner lieu à des poursuites judiciaires.

## Partage soumis à autorisation

À moins que le partage d'informations avec des fournisseurs et des clients externes ne soit contraire à la loi ou aux pratiques de la Société, Mitel encourage le partage d'informations lorsqu'il peut améliorer la qualité ou l'utilisation de ses produits. Toute information exclusive de Mitel qui doit transiter hors de la société doit être couverte par un accord écrit de confidentialité et de non-divulgence, et des dispositifs de contrôle appropriés pour la gestion du flux d'informations.

Nous devons protéger et, le cas échéant, faire respecter nos droits de propriété intellectuelle. Nous respectons également la propriété intellectuelle des tiers. Nous avons pour principe de ne pas enfreindre sciemment les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

## Lois sur la protection de la vie privée

La protection de la vie privée et de la sécurité des informations personnelles est une préoccupation croissante dans le monde. De nombreux pays adoptent ou renforcent des lois sur la protection de la vie privée qui régissent l'utilisation des informations personnelles et obligent les contrevenants à rendre des comptes. Mitel s'engage à respecter les lois sur la protection de la vie privée en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités, y compris les lois concernant le transfert transfrontalier de certaines informations personnelles.

Mitel respecte la vie privée de tous ses employés, partenaires commerciaux et clients. Nous devons traiter les données à caractère personnel de manière responsable et conformément à toutes les lois applicables en matière de protection de la vie privée et aux politiques de confidentialité de la société (y compris nos exigences en matière de conservation des registres).

Pour plus d'informations sur l'engagement de Mitel pour la protection de la vie privée, et pour comprendre quels types d'informations sont considérés comme des informations personnelles ou sensibles selon les lois locales applicables, contactez notre responsable de la protection des données ou notre responsable de la conformité.



**Mitel souhaite recueillir des informations sur le sexe, l'âge et la race de ses employés dans le monde entier afin de pouvoir élaborer une stratégie de diversité et d'équité, en ciblant les bureaux où il existe des possibilités d'amélioration.** Cela dépend. Dans certaines juridictions, certains aspects de ces informations peuvent être collectés sur la base du volontariat pour soutenir les initiatives en faveur de la diversité. Dans d'autres juridictions, il peut être interdit à Mitel de collecter ces informations ou la collecte peut être soumise à certaines conditions. Dans tous les cas, Mitel doit démontrer sa transparence quant à l'utilisation des données personnelles qu'elle recueille sur ses employés.



**Je fais partie de l'équipe marketing et j'aimerais partager une liste de clients Mitel avec un nouveau partenaire afin qu'il puisse envoyer du matériel promotionnel pour une nouvelle offre de produits ? Suis-je autorisé à le faire ?** Mitel doit examiner attentivement la manière dont elle partage les informations clients, ainsi que la manière dont les documents marketing sont envoyés à nos clients. Les courriels de marketing sont soumis aux lois sur la protection de la vie privée et à d'autres lois qui, si elles sont violées, peuvent avoir de graves conséquences d'ordre juridique et de réputation pour Mitel. Les messages marketing doivent avoir un contenu spécifique et inclure un lien pour se désabonner. En outre, les listes d'adresses électroniques de marketing doivent être mises à jour afin d'exclure les clients qui ont choisi de ne plus recevoir de courriels.

### Protection des biens et des ressources de la Société

Mitel compte sur nous pour agir en tant que propriétaire des ressources de la société et les utiliser de manière honnête et efficace afin de mieux servir nos partenaires et nos clients et de préserver la valeur de Mitel. Nous devons utiliser les biens de Mitel, qu'il s'agisse d'équipements, de cartes de crédit d'entreprise ou d'informations, uniquement dans l'intérêt de la Société. Ces biens ne sont pas destinés à produire un gain personnel ou à bénéficier à une personne autre que Mitel. Nous protégeons les biens de la Société contre la perte, le vol, les dommages, l'utilisation inappropriée ou d'autres formes de fraude.

Notre propriété intellectuelle est l'un de nos biens les plus précieux. La propriété intellectuelle concerne les créations de l'esprit humain qui sont protégées par diverses lois nationales et traités internationaux. La propriété intellectuelle comprend les droits d'auteur, les brevets, les marques, les secrets commerciaux, les droits de conception, les logos, l'expertise et d'autres biens industriels ou commerciaux incorporels. Elle comprend également les produits créés par les employés et les sous-traitants dans le cadre de leurs fonctions et/ou en utilisant le temps, les ressources ou les informations de la Société (par exemple, les inventions, les découvertes, les œuvres d'art, les logiciels, etc.).

Les lois sur le copyright protègent les éléments tels que les logiciels, les œuvres d'art, les documents audio, les présentations et le matériel de formation. Les lois sur les brevets protègent les inventions documentées, les lois sur les secrets commerciaux protègent les informations exclusives et les lois sur les marques protègent les noms de produits et de services que nous utilisons et les dessins industriels de notre Société.

Notre logo Mitel est le symbole le plus reconnu de Mitel et il est conçu pour refléter de manière fidèle les valeurs et les attributs de Mitel. L'utilisation professionnelle du logo Mitel exige le respect strict des normes Mitel et des lois sur les marques déposées. Vous devez consulter le service marketing et obtenir une autorisation écrite avant d'utiliser le logo sur des documents imprimés, des cadeaux d'entreprise et d'autres objets. Les **directives marketing** de Mitel fournissent des conseils sur l'utilisation du nom et du logo Mitel.

Si nous soupçonnons un vol sur le lieu de travail ou si nous avons connaissance d'une utilisation abusive des biens de la Société, nous devons le signaler immédiatement à notre supérieur, au service juridique et de conformité ou à la ligne d'assistance éthique.

### Gestion des registres et obligations en cas de litiges

Nos archives sont la mémoire de notre entreprise, elles fournissent des preuves des actions et des décisions et contiennent des données et des informations essentielles à la continuité de nos activités. Les données archivées sont constituées de toutes les formes d'informations créées ou reçues par Mitel, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies, quel que soit le support. Les documents papier, les courriels, les fichiers électroniques stockés sur disque dur ou tout autre support (CD, DVD, dispositifs de stockage de données USB, etc.) contenant des informations sur notre Société ou nos activités commerciales sont des exemples de documents de la Société.

Nous devons conserver ou éliminer les archives de Mitel conformément à nos politiques de conservation des registres. Le conseiller juridique de Mitel peut occasionnellement émettre des avis concernant la conservation des archives en cas de litige ou d'enquête gouvernementale en cours ou imminente. Nous devons nous conformer aux instructions contenues dans ces avis, faute de quoi la Société et les employés s'exposent à de graves risques juridiques.

Si nous avons des questions sur les exigences en matière de tenue de registres qui s'appliquent à nos emplois, nous devons contacter le [INSÉREZ LES COORDONNÉES].



**La période de conservation indiquée pour les registres que je tiens me semble beaucoup trop courte. J'aimerais les conserver quelques années de plus, au cas où j'en aurais besoin. Est-ce cela pose un souci ?** Non, les politiques de conservation des registres ont été déterminées par une équipe interfonctionnelle afin de s'assurer que nous répondons aux objectifs juridiques et opérationnels tout en gérant les risques et les dépenses.

## Précision des registres financiers

La tenue de registres précis et fiables est essentielle pour maintenir la confiance des investisseurs dans notre entreprise, prendre de bonnes décisions commerciales et respecter les exigences réglementaires. Les investisseurs s'appuient sur des informations précises et facilement compréhensibles pour comprendre nos résultats financiers et l'orientation de nos activités. Mitel s'engage à enregistrer, traiter et analyser les informations financières avec précision et conformément aux lois et à l'éthique commerciale afin de gagner la confiance des investisseurs. Nous nous efforçons également de garantir que ces informations sont sécurisées et facilement accessibles à celles et ceux qui ont besoin d'y accéder.

Les registres financiers comprennent les fiches de paie, les justificatifs de voyage et de dépenses, les courriers électroniques, les données comptables et financières, les dossiers de mesure et de performance, les fichiers de données électroniques et tous les autres dossiers conservés dans le cours normal de nos activités. Tous les registres de la Société doivent être complets, exacts et fiables à tous égards importants. Aucune raison n'est jamais valable pour enregistrer des données fausses ou trompeuses. Les fonds, paiements ou recettes non divulgués ou non enregistrés sont incompatibles avec nos pratiques commerciales et sont interdits.

Afin de fournir aux investisseurs des informations exactes et de les aider à prendre des décisions éclairées, nous devons nous abstenir d'entreprendre les activités suivantes :

- Conserver des fonds ou des actifs non divulgués ou non enregistrés à quelque fin que ce soit.
- Enregistrer, ou demander à des tiers d'enregistrer des données fausses, trompeuses ou trafiquées sur une note de frais, une feuille de temps ou tout autre rapport.
- Remettre de faux résultats de qualité ou de sécurité.
- Enregistrer de fausses ventes ou enregistrer des ventes en dehors de la période où elles se sont réellement produites.
- Sous-estimer ou surestimer les passifs et les actifs connus.
- Retarder la saisie d'éléments qui devraient être des dépenses courantes.
- Dissimuler la véritable nature de toute transaction.
- Fournir des informations inexactes ou trompeuses sur les programmes d'avantages sociaux de la Société.

Communiquer des informations exactes, complètes et compréhensibles sur nos activités, nos résultats et notre situation financière est une responsabilité essentielle pour chacun d'entre nous. Nous devons veiller à adopter les comportements suivants dans nos activités quotidiennes :

- Respecter nos politiques de gestion des documents et nos calendriers de conservation pour tous les documents commerciaux (papier ou électroniques).
- Respecter les exigences de conservation établies par l'entreprise avant d'éliminer tout document commercial.
- Communiquer de manière ouverte et complète avec les comptables externes et coopérer pleinement avec eux dans le cadre de tout audit ou examen des états financiers de notre Société.
- Examiner toutes les dépenses soumises par les membres de notre équipe et s'assurer qu'elles sont exactes et véridiques avant de les approuver.

En outre, nous avons la responsabilité de signaler immédiatement à notre supérieur hiérarchique, au directeur comptable ou au directeur financier les circonstances suivantes :

- Nous avons des raisons de croire que les livres et registres de notre Société sont tenus de manière matériellement inexacte ou incomplète.
- Nous subissons des pressions afin de préparer, modifier, dissimuler ou détruire des documents en violation de la politique de notre Société.
- Nous pensons que quelqu'un a fait une déclaration trompeuse, incomplète ou fautive à un comptable, un auditeur, un avocat ou un fonctionnaire dans le cadre d'une enquête, d'un audit, d'un examen ou d'un dépôt auprès d'une agence gouvernementale ou d'un organisme de réglementation.

## Médias sociaux et communication externe

Les médias sociaux occupent une place de plus en plus importante sur le marché. Ils nous permettent d'apprendre et de partager des informations avec nos partenaires, ainsi que de communiquer sur Mitel auprès du public. Ce faisant, nous devons être conscients que nos messages sur les médias sociaux peuvent avoir des conséquences involontaires qui pourraient avoir un impact à la fois sur nous et sur Mitel. Nous devons veiller à ne pas divulguer d'informations confidentielles et/ou exclusives concernant notre Société, nos fournisseurs ou nos clients. Lorsque nous nous engageons à titre personnel sur les médias sociaux, nous devons préciser que nous parlons en notre nom et non pour le compte de Mitel.

En tant qu'employés de Mitel, nous ne sommes pas autorisés à parler au nom de Mitel, sauf autorisation de notre équipe en charge des relations publiques. Nous ne devons pas non plus donner l'impression que nous parlons au nom de Mitel dans toute communication qui pourrait devenir publique, sauf autorisation. Cela inclut les messages publiés sur les forums en ligne, les sites de médias sociaux, les blogs, les salons de discussion et les tableaux d'affichage. Cette politique s'applique également aux commentaires adressés aux journalistes sur des questions spécifiques liées à nos activités, ainsi qu'aux lettres à la rédaction et à l'approbation de produits ou de services.

Afin de garantir un traitement professionnel, nous devons rediriger toutes les demandes des médias vers notre équipe de relations publiques à l'adresse [pr@mitel.com](mailto:pr@mitel.com).

## Demandes du gouvernement et citations à comparaître

Dans la plupart des cas, nous devons immédiatement contacter le service juridique et de conformité si nous sommes contactés par les forces de l'ordre ou d'autres représentants du gouvernement au sujet de notre activité. Toute information que nous fournissons aux autorités policières ou gouvernementales doit être totalement honnête et véridique. Si nous recevons une assignation à comparaître liée à Mitel ou à notre travail, nous devons immédiatement la transmettre au service juridique pour qu'il l'examine et y réponde. Si nous avons connaissance d'un litige en cours, imminent ou envisagé, ou d'un examen ou d'une enquête du gouvernement, nous devons immédiatement contacter le service juridique et de conformité. Notre conseiller juridique nous indiquera les registres et les documents qui peuvent être pertinents pour l'assignation, le litige ou l'enquête, et nous donnera des instructions en conséquence sur la conservation de ces registres, y compris ceux qui pourraient autrement être automatiquement détruits ou effacés (tels que les courriels et les messages vocaux).

## Prise de parole

Chez Mitel, nous nous efforçons de mener nos activités en respectant les normes les plus strictes en matière d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité. Il incombe à chacun d'entre nous d'empêcher la violation de ce Code et de signaler toute forme de faute professionnelle, d'action inappropriée ou d'acte répréhensible de la part de Mitel, de ses employés ou d'autres parties prenantes. Mitel estime que tout employé ayant connaissance d'un acte répréhensible ne doit pas rester silencieux. Même si nous ne disposons pas de tous les détails relatifs à notre problème, nous sommes encouragés à le signaler en étant assurés que Mitel le traitera avec sérieux, équité et rapidité.

Bien que Mitel s'efforce d'identifier, d'encourager et de récompenser celles et ceux qui travaillent de façon exemplaire, la Société prend également les mesures nécessaires, notamment en notifiant les violations pertinentes aux autorités et en invoquant les conséquences professionnelles à l'encontre de celles et ceux qui rejettent nos valeurs, autorisent les violations de ce Code de conduite ou adoptent d'autres comportements inacceptables. En cas d'infraction, les améliorations doivent être discutées ouvertement et mises en œuvre, plutôt qu'enterrées ou cachées.

Que vous ayez une connaissance réelle ou seulement un soupçon, Mitel nous encourage tous à signaler toute violation de ce Code, de la loi ou de toute autre politique ou procédure de la Société<sup>2</sup>. Vous pouvez signaler toute violation de manière anonyme ou par les canaux appropriés, comme indiqué dans la Politique de signalement.

<sup>2</sup>Voir la section "Application du Code de conduite" pour plus de détails.

## Application du Code de conduite

Les dispositions du présent Code seront appliquées et mises en œuvre dans toute la mesure permise par la législation locale.

Toutefois, lors de l'exécution, de l'interprétation et/ou de l'application des dispositions du présent Code, Mitel se conformera, dans toute la mesure où la Société est autorisée à le faire, aux lois locales et/ou aux conditions de toute convention collective locale (ou analogue) conclue entre Mitel et vous. Si une disposition du Code est inapplicable ou en conflit avec les lois locales ou les dispositions de la convention collective locale, les dispositions du présent Code seront modifiées, dans la mesure du possible, de manière à permettre leur application et leur mise en œuvre dans toute la mesure permise, et ladite inapplicabilité ou ledit conflit n'affectera pas la validité de toute autre disposition du présent Code.

Pour éviter toute ambiguïté, le droit local désigne les lois, règlements et règles du pays (et, le cas échéant, de l'État, de la province, du comté, du canton, de la municipalité ou d'une entité analogue à l'intérieur du pays) où vous vivez. Pour les employés qui résident dans l'Union européenne, ou UE, la législation locale comprend les lois, règlements et règles de l'UE qui vous sont applicables.

En toutes circonstances, tous les employés de Mitel sont tenus de respecter les principes universellement acceptés en matière de droits de la personne, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, tels qu'ils sont définis dans le présent Code de conduite et dans nos autres politiques connexes.

### Politiques de Mitel

Vous êtes tenu de respecter toutes les politiques de Mitel correctement établies qui vous sont applicables, ce qui inclut toutes les politiques établies par la filiale Mitel pour laquelle vous travaillez et toutes les politiques Mitel globales qui ont été correctement établies dans votre pays/région.

Toutes les politiques de Mitel ne s'appliquent pas à vous. Par exemple, une politique de santé et de sécurité établie par Mitel Networks Limited au Royaume-Uni ne s'appliquera qu'aux employés de cette Société Mitel.

### Ligne d'assistance téléphonique pour les dénonciateurs / Signalement des violations du Code

Mitel reconnaît que, dans certaines juridictions, la législation locale peut avoir un impact sur l'application stricte des exigences prévues par le présent Code pour signaler les violations présumées du présent Code ou l'utilisation de la ligne d'assistance téléphonique aux fins de dénonciations. Mitel se conformera, dans la mesure où elle est autorisée à le faire, aux lois locales et/ou aux conditions de toute convention collective locale (ou analogue) entre Mitel et vous.

Les employés qui résident en France et en Allemagne ne sont pas obligés de signaler les violations présumées du Code, et ce signalement est purement facultatif. Aucune mesure disciplinaire ne sera prise à l'encontre d'un employé en France ou en Allemagne en cas de non-signalement.

## Disposition dérogatoire

Mitel ne renoncera à l'application des politiques énoncées dans le présent Code que si les circonstances justifient l'octroi d'une dérogation fondée sur l'intérêt supérieur de Mitel. Toute dérogation concernant un employé doit être approuvée par le responsable de la conformité et par le directeur général. Les dérogations au Code pour les administrateurs et les cadres dirigeants ne peuvent être accordées que par les membres du conseil d'administration qui ne sont pas impliqués dans l'éventuelle dérogation et doivent être divulguées rapidement, comme l'exige la loi ou la réglementation.